

Mot du Président

« Quoi qu'il arrive : crois en la vie, crois à demain, crois à chaque chose que tu fais, mais surtout, crois en toi !! »

Auteur inconnu



Bonjour tout le monde,

Nous entamons la dernière section du triennat 2014-2017 avec la préparation du Congrès qui se tiendra à la fin mai 2017 comme vous pouvez constater sur l'imagerie qui se trouve en haut à gauche. Nous avons travaillé en délégation l'ensemble des statuts et règlements selon le mandat soumis lors du Congrès 2014 ainsi que les orientations 2017-2020. Le tout sera soumis aux membres du conseil national de la fin mars 2017.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec votre présidente sectorielle ou avec moi au 819 769-1884. C'est toujours un plaisir pour nous de répondre à vos questions s'ils sont de notre ressort.

Je vous rappelle que je suis à quelques mois de la fin mon 2^e mandat comme président régional. Vous aurez la possibilité de nommer une autre personne à ce poste le 16 mai prochain, mais il faut être présent lors de l'AGR afin de participer à la nomination de cette personne. Vous retrouverez l'ordre du jour de cette rencontre dans les pages suivantes de ce bulletin. C'est donc mon dernier message comme président dans le présent bulletin. Ce fut un plaisir de contribuer à votre qualité de

vie par la vie associative de l'AREQ. Je me réjouis surtout d'avoir côtoyé, au sein de l'AREQ-Estrie, des personnes de cœur engagés au sein de notre association afin d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées. Je continuerai sûrement à suivre les dossiers de l'association comme je fais depuis 12 ans. Je vous invite à communiquer avec l'AREQ nationale dès que vous avez des changements dans vos coordonnées personnelles afin de vous permettre de recevoir toutes les informations pertinentes. Si vous désirez vous inscrire à l'infolettre de l'AREQ, il faut se rendre sur le site (areq.lacsq.org) pour le faire.

En janvier, l'AREQ a présenté un mémoire à l'Assemblée nationale concernant le projet de loi 115 traitant de la maltraitance faite aux personnes âgées. Toutes et tous ensemble, nous devons y réfléchir et dénoncer les abus que nous connaissons au niveau de cette maltraitance qui peut se présenter sous différentes formes.

Concernant les activités futures au niveau régional (CCF + CCH et AGR), consultez bien ce numéro de l'Estrien et inscrivez-vous dans les délais étant donné que nous avons des dates à respecter avec les traiteurs ou les responsables de l'administration pour les locations de salle.

Fernand Grenier, président

Sommaire

Billet du président	1 et 2
TACAE	2
Nouvelles de la FLG	3
Retraite - Activité régionale	4
CCF CCH (à s'inscrire)	
AGR (activité à s'inscrire)	5
Assurances et c. d'Élection	6
CAFE	7 et 8
EDD et CASP	8



Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE)

ÉTRANGERS JUGÉS INADMISSIBLES À L'AIDE DE DERNIER RECOURS

La Tribune, dans un article le 12 janvier dernier, relatait une anomalie de la réforme de l'aide sociale dénoncée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté: « en réduisant la possibilité de s'absenter du Québec, la réforme du ministre François Blais touche quatre fois plus de bénéficiaires que prévu ».

Je vous résume la situation.

Notre bon gouvernement avait prévu permettre aux résidents du Québec de s'absenter temporairement du Québec tout en profitant de l'aide de dernier recours. Mais voilà que des fonctionnaires ont découvert que 86% des personnes devenues inadmissibles sont des citoyens nés à l'extérieur du Canada. Or ce sont précisément ces personnes-là qui ont naturellement besoin de faire un certain séjour dans leur pays d'origine par exemple et qui se verraient contraintes de perdre l'aide sociale.

En fait, le gouvernement voulait faire des économies sur le dos du bon vieux préjugé qu'un bénéficiaire de l'aide sociale «ça ne voyage pas!». Cette mesure chiche, portant surtout atteinte au droit le plus fondamental pour une personne étrangère, n'est qu'une autre mesure minable de notre cher gouvernement.

P.S. Sujets à venir: paradis fiscaux; salaire minimum à 15\$/h.

Guy Forget, mandataire de l'AREQ à l'organisme TACAE



UN HOMMAGE BIEN MÉRITÉ !

Lors de la réunion du bureau régional de la Fondation Laure-Gaudreault en janvier dernier, une résolution a été adoptée avec enthousiasme afin de soumettre la candidature de Lise Desrochers-Veillette comme membre émérite de la Fondation. Cette candidature sera présentée lors de la réunion annuelle du bureau provincial en juin 2017.

Les motifs à l'appui de cette proposition sont à la fois nombreux et éloquentes. Lise œuvre très activement au sein de la Fondation depuis 2005. Comme responsable du secteur A pendant huit ans, elle a mis beaucoup de cœur et de temps dans la réalisation de ses tâches. J'ajouterais qu'elle n'a pas hésité à donner un coup de main à celles qui lui ont succédé à ce poste.

Depuis 12 ans, elle fait partie de l'exécutif régional de la FLG où elle occupe efficacement le poste de secrétaire tout en acceptant de cumuler des tâches autres que celle reliée à son poste.



De gauche à droite : Jacqueline Paquette, Louise Robitaille-Noël, Pierrette Beloin, Thérèse Pellerin, Claude Smith, Diane Charrois-Lepage, Lise Desrochers-Veillette, Jacinthe Audet-Bolduc, Pauline Viens-Arnold et Jean-Pierre Côté.

Pour couronner le tout, depuis trois ans, elle nous reçoit chez elle pour la tenue de nos réunions en nous préparant une généreuse collation. En somme, comme elle le dit souvent, elle a la FLG tatouée sur le cœur.

⇒ **N'oubliez pas l'assemblée générale annuelle de la FLG qui se tiendra le 16 mai à la suite de l'AGR de l'AREQ-Estrie à l'hôtel Le Président.**

Claude Smith, président régional de la FLG

Dossier retraite

La dernière évaluation actuarielle produite cette année indique que la situation financière du RREGOP s'améliore encore. En effet, le taux de capitalisation passe de 93,9% à 98,4%.

La Caisse de dépôt et placement du Québec réalise elle aussi de bons rendements, 7,6% pour l'année qui vient de se terminer ce qui vient aussi aider.

Pour ceux et celles de nos membres qui ont été à la direction ou qui sont au RRPE, la situation est différente; vous pouvez me contacter pour plus d'informations.

Comme nous pouvons le constater à travers les médias, le gouvernement essaie toujours de récupérer et trop souvent, dans les poches des moins bien nantis. L'AREQ continue de s'opposer avec énergie à toute forme de récupération dans celles des personnes âgées démunies et bien sûr de nos membres.

Le plan d'action sera ajusté afin de trouver une approche nouvelle pour faire avancer le dossier de l'indexation ainsi pour continuer à lutter contre la perte du pouvoir d'achat de nos membres et de toutes autres personnes âgées.

Nous vous tiendrons au courant.

Gilles de Blois, responsable régional du dossier retraite



Estrie

Activité régionale du CCF et du CCH

le 11 avril 2017

au Parvis, 987, rue du Conseil, Sherbrooke

RAPPEL

Thème: La détresse psychologique chez les personnes âgées

Horaire : 12h30 Accueil et inscription (voir L'Estrien de novembre 2016 ou votre personne responsable sectorielle du CCF s.v.p. pour la suite de l'horaire.)

BILLET RÉPONSE (rencontre du 11 avril 2017)

Nom : _____ Téléphone : _____

de membre : _____

Secteur (encerclez la lettre de votre secteur s.v.p.) **A B C D E F G J**

Non-membre : Nom : _____ Téléphone : _____

➤ **Ci-joint mon chèque de 5\$/personne à l'ordre de: AREQ-Estrie**

Faire parvenir votre billet-réponse **au plus tard le vendredi 31 mars 2017** à :

Mme Noëlla Levasseur, 7032, rue Émery-Fontaine, Sherbrooke Qc J1N 2S8

Lise Beaudoin, responsable du Comité régional de la condition des femmes



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGIONALE

Etrie

Mardi 16 mai à 9h

Hôtel Le Président, 3535 King Ouest, Sherbrooke

8 h 30 Accueil

9 h 00 Début de l'assemblée générale régionale

1. Message d'ouverture du Président régional et présentation des membres du CR
2. Nomination à la présidence d'assemblée et au secrétariat
3. Mot du président d'élection concernant la procédure
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGR du jeudi, 24 mai 2016
6. Rapport du Président et le plan d'action 2014-2017
7. Rapport des responsables régionaux des différents comités et des personnes mandataires de l'AREQ à plusieurs organismes

→ **Pause vers 10:25 et votation pour le coup de cœur parmi les œuvres (15 min.)**

8. Période de questions et de commentaires
9. Rapport des états financiers 2015-2016 ainsi que ceux 2016-2017
10. Période de questions et de commentaires
11. Message de la personne invitée (CE de l'AREQ)
12. Élection au poste de la personne présidente régionale
13. Élection des personnes de l'exécutif régionale
14. Mot de clôture et levée de l'assemblée.

11 h 30 Assemblée générale de la Fondation Laure-Gaudreault

12 h 00 Dîner chaud, fin du vote pour les coups de cœur et prix de présence

13 h 30 Présentation de la vidéo de l'AREQ-Etrie et dévoilement du coût de cœur pour les œuvres sectorielles.

Fin de la rencontre vers 14h30.

Coût par membre ou non-membre : 10\$

BILLET RÉPONSE

Nom : _____ **Téléphone :** _____

de membre : _____ **Secteur** (encerclez la lettre de votre secteur s.v.p.)

A B C D E F G J

Non-membre : Nom : _____ Téléphone : _____

➤ **Ci-joint mon chèque de 10\$/personne à l'ordre de: AREQ-Etrie**

Faire parvenir votre billet-réponse **au plus tard le vendredi 5 mai 2017** à :

Mme Noëlla Levasseur, 7032, rue Émery-Fontaine, Sherbrooke Qc J1N 2S8

Fernand Grenier, prés. AREQ-Etrie

DOSSIER ASSURANCES

" DROIT AU PAIEMENT ANTICIPÉ "

Nous attirons votre attention sur l'ajout (gratuitement) d'une garantie au régime d'assurance vie (régime B) d'ASSUREQ, depuis le premier janvier 2017.

" Lorsque l'espérance de vie de la personne adhérente est inférieure à 12 mois, elle a le droit, si elle en fait la demande par écrit à SSQ, de recevoir une prestation maximale égale au moindre de 20 000\$ et de 50% du montant de protection qu'elle détient. SSQ établit ce montant de protection en appliquant immédiatement, s'il y a lieu, toute réduction de protection prévue au contrat et devant survenir au cours de la période de 24 mois suivant la date de la demande de la personne adhérente.

Si la personne adhérente désire exercer ce droit, elle doit fournir des preuves à la satisfaction de SSQ démontrant :

- a) que son espérance de vie est inférieure à 12 mois à la date de sa demande ; et
- b) l'acceptation de son bénéficiaire si celui-ci est un bénéficiaire irrévocable.

Lors du décès de la personne adhérente, le montant autrement payable par SSQ au bénéficiaire est réduit du montant payé à titre de prestation d'invalidité à la personne adhérente en vertu du présent droit, accumulé avec intérêts.

Si SSQ n'est plus l'assureur du présent régime à la date du décès de la personne adhérente, l'assureur en place à cette date est responsable du paiement de 100% de la prestation, ce qui implique un remboursement éventuel du montant de l'avance déjà consentie par SSQ, ce montant étant accumulé avec intérêts."

Extrait de la formation des RRA du 28 février 2017.

Pauline Thibault Poudrier, 819 566-1900 et *Micheline Provencher*, 819 346-5798,
responsables régionales en assurances



Comité d'élection lors de l'AGR

Pour les élections lors de l'AGR, les membres du conseil régional ont nommé les mêmes personnes qu'en 2014, soit Claude Smith, président d'élection ainsi que Suzanne Poirier, secrétaire et les personnes ont accepté. Le tout sera entériné par les membres de l'assemblée du 16 mai ainsi que les personnes scrutatrices si nécessaire. Pour le formulaire des mises en candidature, vous pouvez communiquer avec le président d'élection au 819 879-5894 ou par courriel : claud-francoise@videotron.ca.

Connaissez-vous l'ÉCOFÉMINISME?

J'aimerais piquer votre curiosité sur une formation que Concert'Action femmes Estrie (CAFE) a organisée pour nous, en vous présentant une courte définition : « L'**écoféminisme** est une analyse féministe, différenciée par le genre, sur les réalités environnementales et les enjeux de société ».

Vous constaterez que plusieurs termes sont nouveaux et porteurs d'une volonté d'intégrer aux courants écologiques, les perspectives féministes dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

La conférencière Maude Prud'homme, présidente de Réseau Québécois des Groupes Écologistes, nous a expliqué que nous sommes à un moment charnière au niveau des enjeux concrets écologiques (biodiversité, climat, etc.). Elle précise que les perspectives féministes modifient les actions écologiques dans une volonté de justice sociale. Comprenons que dans les moments de crise, de conflits, de guerres, de pénuries, on constate que les femmes et toutes les personnes déjà vulnérables sont plus pénalisées. Alors, aujourd'hui, en voyant l'arrivée de crises encore plus importantes au niveau planétaire, nous devons reconnaître le danger d'exacerber les injustices sociales et inégalités. Les actions écologistes à venir doivent intégrer la perspective féministe afin de mieux respecter les gens qui restent sur place et prennent soin des autres. Par ex : Des mouvements de femmes en Afrique ont mis en place une *ceinture verte* en reboisant autour des villages, assurant ainsi une économie différente mais aussi favorisant l'émancipation des femmes dans leur communauté. Autre ex : On ne reconnaît pas la contribution économique des femmes lorsqu'elles prennent soin des gens, les nourrissent et assument l'agriculture de subsistance qui, au Sud, représente 80% de l'agriculture.

Les ÉCOFÉMINISTES tiennent à ce qu'on comprenne que dans l'injustice sociale et la pauvreté, il y a un GENRE et que la recherche de solutions écologiques dans nos quartiers, nos villages autant qu'au niveau planétaire, doit garder en perspective la réalité des femmes.

J'espère avoir éveillé votre curiosité afin que vous puissiez vous-mêmes découvrir la richesse différenciée de l'**écoféminisme**! Vous pouvez écouter une entrevue de Maude Prud'homme en tapant :

<http://www.rosesurvert.com/maude-prudhomme-environnementaliste-audacieuse/>

Bonnes découvertes.

Jocelyne Sauvé, mandataire au CAFE (Concert'Action Femmes Estrie)

Rencontre à Québec des responsables régionaux des Comités EDD et ASP

Le 23 février se tenait à Québec une rencontre des responsables des comités en environnement et développement durable (EDD) et en action sociopolitique (ASP). Les deux comités eurent une réunion pour évaluer leurs réalisations. Deux conférences suivirent.

Lysiane Roch, représentante de la Ligue des droits et libertés, présenta les droits humains versus les enjeux environnementaux. On connaît les droits humains : droit à la vie, la santé, un environnement sain... Pour réaliser certains droits, il ne faut pas empiéter sur les droits de certains groupes culturels comme l'autodétermination des autochtones. Préserver l'environnement est important, mais sans empêcher le respect des droits humains.

Richard Langelier, du Front commun pour la transition énergétique, nous entretint de la loi québécoise sur les hydrocarbures. Le projet Énergie-Est est un projet de 15 milliards de dollars de la compagnie albertaine TransCanada et vise à acheminer le pétrole des sables bitumineux vers les marchés étrangers. L'oléoduc sera de 4 600 km, dont 700 km au Québec. Il traversera 830 cours d'eau et de nombreuses terres agricoles. C'est un pensez-y bien !

⇒ **Le seul moyen d'arrêter Énergie-Est, c'est la mobilisation citoyenne.**

Je vous laisse avec une pensée de Mme Claire Bélanger, responsable du dossier EDD au Conseil Exécutif : «Vivre plus simplement pour permettre à d'autres de simplement vivre».

Lucie Gagné, responsable politique du dossier EDD au conseil régional



Mise en page : *Fernand Grenier*

Correction : *Pauline Picard*

Tombée des textes pour le prochain Estrien à vérifier avec la prochaine personne présidente régionale: **23 juin 2017**